

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Bernard CERF, Jean Luc PIANZI et Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Patrice DUMORTIER à Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Roland DAMOTTE à Pierre OSER, Christine DEL PIE à Cédric PERRIN, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 septembre	Le 22 septembre	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

2017-06-25 Rapport d'activité 2016

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article L5211-39 du 13 juillet 1999 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CGCT et la loi sur l'intercommunalité donnent l'obligation aux EPCI de notre catégorie de réaliser annuellement un Rapport d'activité qui doit être présenté au conseil.

Ce rapport reprend l'ensemble des actions de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

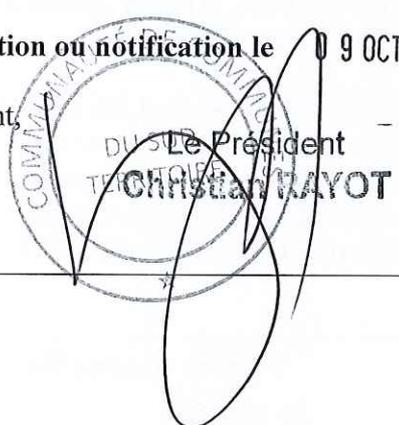
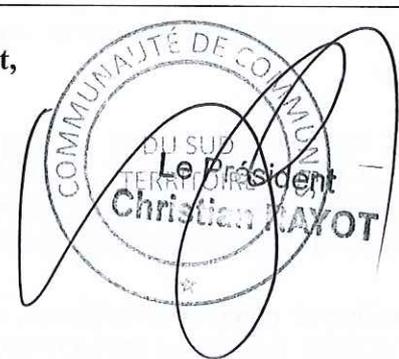
Le (ou les) représentant(s) des communes devant régulièrement rendre compte des actions de la CCST devant le Conseil Municipal, ce rapport lui permet, rapidement, de pouvoir pleinement répondre à ses obligations quant à l'information complète des tiers.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune.

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Rapport d'activité 2016 de la CCST.**

Annexe: Rapport d'activité CCST 2016

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 09 OCT. 2017</p> <p>Le Président,  Le Président CHRISTIAN NAYOT</p>	<p>Le Président,</p>  Le Président CHRISTIAN NAYOT
--	---



SOMMAIRE



Page 4 PREAMBULE



Page 6 TOURISME



Page 12 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Page 18 URBANISME - DROIT DES SOLS



Page 24 ASSAINISSEMENT



Page 30 ECONOMIE



Page 38 POLICE MUNICIPALE



Page 44 EAU POTABLE



Page 50 ORDURES MENAGERES



Page 56 VIE INSTITUTIONNELLE



PREAMBULE



Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »...



*Le bâtiment de
la Communauté de
Communes du Sud
Territoire à Delle."*





TOURISME COMMUNICATION

1. PARTENARIAT CULTUREL/FESTIVAL PLEIN SUD

Cette stratégie de développement de l'image du Sud s'est matérialisée par une communication autour du Territoire.

C'est ainsi que nous reconduisons notre soutien aux grands événements culturels du Sud Territoire en accompagnant les 5 principales structures de diffusions de spectacles identifiées dans le Sud Territoire présentant un intérêt général communautaire et ayant également un rayonnement extracommunautaire. Il s'agit de la Maison Pour Tous de Beaucourt, du centre culturel de Delle, et de Grandv'hillare mais également depuis 2013

les « Nuits de Milandre », l'association

« Nuits d'été »

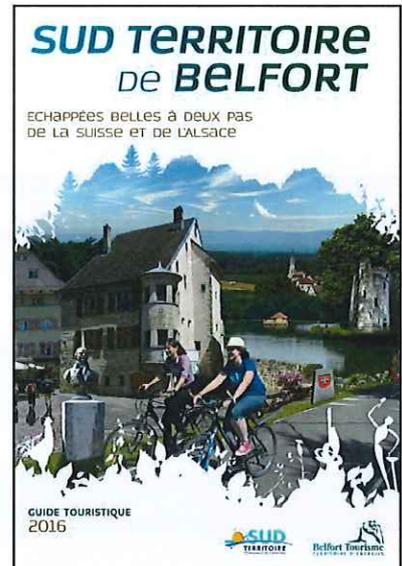
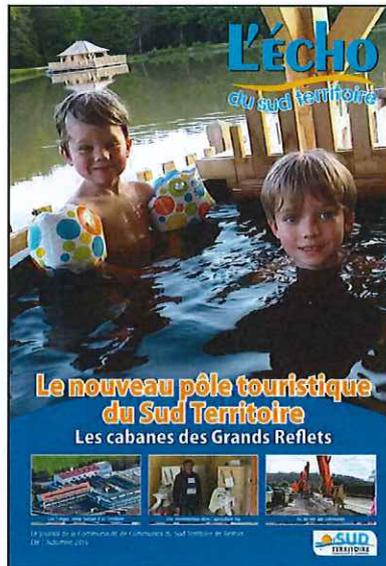
organisation théâtrale franco-suisse implantée à Delle et Boncourt ainsi que l'association « Vivre ensemble » de Brebotte dans le cadre de leur spectacle historique annuel de son et lumière. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des 5 programmes annuels de ces structures avec un balisage CCST (partenariat

d'une somme de 10 000€ par association). De plus, pour la première année, une aide particulière de 3000 € a été attribuée au comité des fêtes de Suarce dans le cadre de la fête de l'Ane 2016. La CCST poursuit sa politique en faveur d'animations et de spectacles grand public dans les communes rurales. Ainsi, comme depuis 3 ans, 2016 a été la cinquième année du festival de musique « plein Sud ».

Trois communes ont été concernées (Faverois, Chavanatte, Brebotte). Il a donc été proposé aux habitants du Sud Territoire un grand spectacle gratuit en milieu rural. A chaque fois, la réalisation se fait en partenariat avec une association locale qui assure la logistique et



l'organisation du spectacle. Cette année, afin de proposer ces animations à un plus large public, le festival s'est déroulé sur un week-end du mois de septembre. Le partenariat et la communication prennent la forme d'un soutien financier au titre de la communication de 8 500 € pour chaque association.



2. EDITION DE DOCUMENTS

Comme chaque année, la CCST a édité deux « Echo du Sud », magazine semestriel de la CCST. Il est distribué dans les 12 000 boîtes-à-lettres des 27 communes de la communauté. La première édition de l'année portait notamment sur un dossier lié aux compétences de la CCST, la deuxième édition, à la veille de l'été, portait sur le tourisme dans le Sud Territoire avec une présentation de l'éco-village des Cabanes des Grands Reflets. Afin de renforcer l'attractivité touristique du Sud Territoire, qui représente aujourd'hui un fort potentiel, la CCST en partenariat avec Belfort-Tourisme a édité en juin, et à 8 000 exemplaires, son « Guide Touristique 2016 du Sud Territoire » avec en sous-titre « échappées belles à deux pas de la Suisse et de l'Alsace ». Ce document reprend toutes les possibilités de randonnées, de visites et de loisirs, sans oublier la gastronomie et les manifestations culturelles de l'été. Il a été distribué gratuitement dans les lieux publics, mairies, musées, gare de Delle, et offices de tourisme du nord Franche-Comté.

3. LES SENTIERS DE RANDONNEE

L'année 2016 a vu la poursuite du partenariat avec l'association CODERANDO du Territoire de Belfort. Cette dernière est chargée de l'entretien des sentiers de randonnée du Sud. Les documents ont été distribués dans les points d'information tourisme et dans les mairies. Tous les sentiers de randonnée sont également téléchargeables sur le site internet de la CCST :

www-sud-territoire.fr



4. NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Après la campagne « rideau rouge » qui avait lancé la politique d'image du sud Territoire, après la campagne TGV définissant la proximité de notre territoire entre la gare TGV et le Jura Suisse, après une campagne identitaire sur les 3 sculptures industrielles du Sud, une nouvelle campagne a été lancée en 2016 reprenant une pellicule photo des attraits patrimoniaux, naturels, industriels et humains du Sud Territoire. En 2016, ce sont des sets de tables qui ont été distribués dans tous les restaurants du Sud Territoire. Cette opération se poursuivra en 2017 avec le renfort des 3 bâches routières.

**Sud Territoire,
une terre vivante et active**

Un savoir-faire industriel et technologique - Une terre de vie et d'occasions entre le Jura Suisse et la gare TGV

Depuis plus de 200 ans, cette terre est le berceau d'un savoir-faire fondé sur l'art de la forge et de l'acier. De nombreux attraits industriels, patrimoniaux, naturels et humains sont à découvrir dans le Sud Territoire. Au cœur de cette terre, des hommes et des femmes travaillent, travaillent d'ailleurs pour un développement économique durable et durable.

Venez à leur rencontre !





*L'éco-hutte sur le site
des Cabanes des Grands
Reflets à Joncherey"*

4. RÉALISATION

DES CABANES DES

GRANDS REFLETS

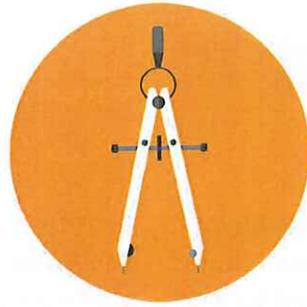
L'année 2016 est celle de la réalisation et de l'ouverture du site des Cabanes des Grands Reflets (étang Verchat, Joncherey)

Après des travaux menés à un rythme soutenu par les entreprises locales, l'éco-hutte d'accueil du site a été réalisée pour le 1er avril 2016 ainsi que les 11 premières cabanes.

L'inauguration des cabanes des Grands Reflets a eu lieu le 5 juin 2016 devant plusieurs centaines de personnes.







AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. PREAMBULE

L'aménagement du territoire correspond à « l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques. »

Cette discipline traduit l'ensemble d'actions menées par des acteurs publics (ou privés dans le cadre de missions de service public qui leur sont confiées) qui interviennent sur un territoire donné et en façonnent son paysage (routes, ponts, usines, etc.).

2. PROGRAMME DE PROMOTION

DE L'ARC JURASSIEN

De façon à apporter une réponse à la problématique des déplacements domicile-travail en voiture individuelle, le Parc naturel régional du Haut-Jura et l'association arc jurassien.ch portent un programme INTERREG de coopération franco-suisse destiné à promouvoir la pratique du covoiturage à l'échelle du massif.

Mis en œuvre sur une période allant de 2011 à juin 2015, ce programme est prolongé sur la période 2015-2018 par l'ensemble des partenaires et élargi à des territoires nouveaux.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Sud Territoire a validé fin 2015 en conseil communautaire sa participation à la phase 3 du programme, organisé autour de 4 thèmes de travail :

- Continuer à innover pour simplifier au maximum l'inscription et le passage à l'acte,
- Toucher de nouveaux publics,
- Intensifier le programme en poursuivant les animations,
- Pérenniser le dispositif.

Le coût de la participation au projet pour la CCST est évalué à 108 028,00 euros TTC et le programme bénéficie d'un soutien de l'Europe au titre des fonds FEDER Interreg de 64 817,00 euros, et de l'État au titre du Commissariat de Massif de 5802 euros.

L'autofinancement de la collectivité s'élève à 37 409 euros TTC dont 16 409 euros de cash et de 21 000 euros de valorisation de l'ingénierie interne.

Une présentation du programme, de son avancée et des pistes de réflexions pour le Sud Territoire a eu lieu le 13 octobre 2016, et la Communauté de Communes a participé au Comité de Pilotage du projet organisé le 10 novembre 2016 à Yverdon-les-Bains.

Compte tenu du retard pris par le programme au démarrage et de la nécessité d'intégrer les nouveaux territoires, les actions d'animation et de promotion sur la communauté de Communes débuteront sur 2017.

En 2016, 14 999,00 euros ont été dépensés en frais d'animation du programme, et 2193,00 euros en assistance à maîtrise d'ouvrage.



On y va ensemble ?

+ 41 (0)800 25 26 27 (APPEL GRATUIT)



Interreg
France - Suisse





3. REHABILITATION DE

L'ENSEMBLE IMMOBILIER DES

FONTENEILLES A BEAUCOURT

Propriétaire du bâtiment du Fer à Cheval (ancienne usine Japy) sur le site des Fonteneilles à Beaucourt depuis mai 2013, la Communauté de Communes avait mandaté la SPL Sud Immobilier en 2013 pour procéder aux travaux conservatoires du bâtiment consistant en la réfection de la toiture.

En 2016, la Communauté de Communes a souhaité réengager une réflexion sur le devenir de ce bâtiment et a commandé en janvier 2016 une étude de faisabilité à la société Loft Company, société basée en Alsace et spécialisée dans la réhabilitation de friches industrielles en programmes de logements (projets en cours sur Mulhouse et Guebwiller).

Cette étude de faisabilité, d'un montant total de 27 600 euros TTC, rendue et présentée aux élus en avril 2016 a permis d'esquisser une première approche sur la réhabilitation possible du bâtiment et de ses abords. Cette première étude permettra de lancer un appel à projets global en 2017 pour le réaménagement de cet espace.

4. OPAH (OPERATION PROGRAMMEE

D'AMELIORATION DE L'HABITAT)

La CCST a initié en 2003 les premières réflexions autour d'une OPAH, qui s'est déroulée de 2006 à 2010, dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat « Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées : Réalisation d'OPAH ». Cette opération a permis la rénovation de 218 logements (sur 15 communes) pour un montant de travaux de 5,8 millions d'euros (propriétaires occupants et bailleurs).

Considérant le potentiel encore existant pour une nouvelle opération, une demande a été faite par certaines communes pour le lancement d'une nouvelle OPAH.

Cet avis est partagé par les services de la DDT 90 (Service Habitat Renouvellement Urbain), compte tenu du succès rencontré lors de la dernière opération.



La Communauté de Communes a donc délibéré en juin 2016 afin de lancer une nouvelle OPAH, l'année 2016 étant consacrée à la réalisation de l'étude diagnostic préalable.

Après consultation de différents bureaux d'études, le cabinet Urbam Conseil (en charge de la précédente opération) s'est vu attribuer en décembre 2016 le marché d'étude préalable pour un montant de 26 800 euros TTC.

Cette étude d'une durée prévisionnelle de 5 mois, bénéficie du soutien de l'État (ANAH) et du Département du Territoire de Belfort et se déroulera sur le premier semestre 2017.

5. REVITALISATION DES

BOURGS - CENTRES

La Région de Franche-Comté a lancé en mars 2015, un appel à manifestation d'intérêt : Revitalisation des Bourgs-Centres Franc-Comtois.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt, à destination des syndicats mixtes des SCOT dans un premier temps,

visait à expérimenter une démarche globale portant sur l'économie et les services de proximité, l'habitat, l'urbanisme, l'accessibilité/mobilité des espaces publics.

L'expérimentation se déroule en 3 phases :

-La première phase réalisée sous maîtrise d'œuvre du syndicat mixte du SCOT a pour objectif de faire un état des lieux.

-La deuxième phase consiste à définir une stratégie co-construite portant sur un projet de développement.

-La troisième phase comprend la négociation d'un contrat « revitalisation des bourgs-centres » d'une durée de 3 ans. Les projets financés seront examinés au cas par cas.

Une présentation du diagnostic élaboré par le Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort durant l'année 2016 a eu lieu à la CCST le 6 octobre 2016, en présence des élus et techniciens de la Région. Ce diagnostic a permis aux 3 bourgs-centres de Beaucourt, Delle et Grandvillars sous une candidature commune d'être éligible à la phase 2 du programme.



Cette phase, consacrée à l'élaboration d'une étude de programmation commune aux 3 bourgs, se déroulera sur l'année 2017.

6. CREATION D'UN PARKING DE

COVOITURAGE A DELLE

La Communauté de Communes du Sud Territoire a validé en conseil communautaire du 3 novembre 2016 le projet de développement d'une offre de stationnement pour les travailleurs frontaliers afin de favoriser le covoiturage.

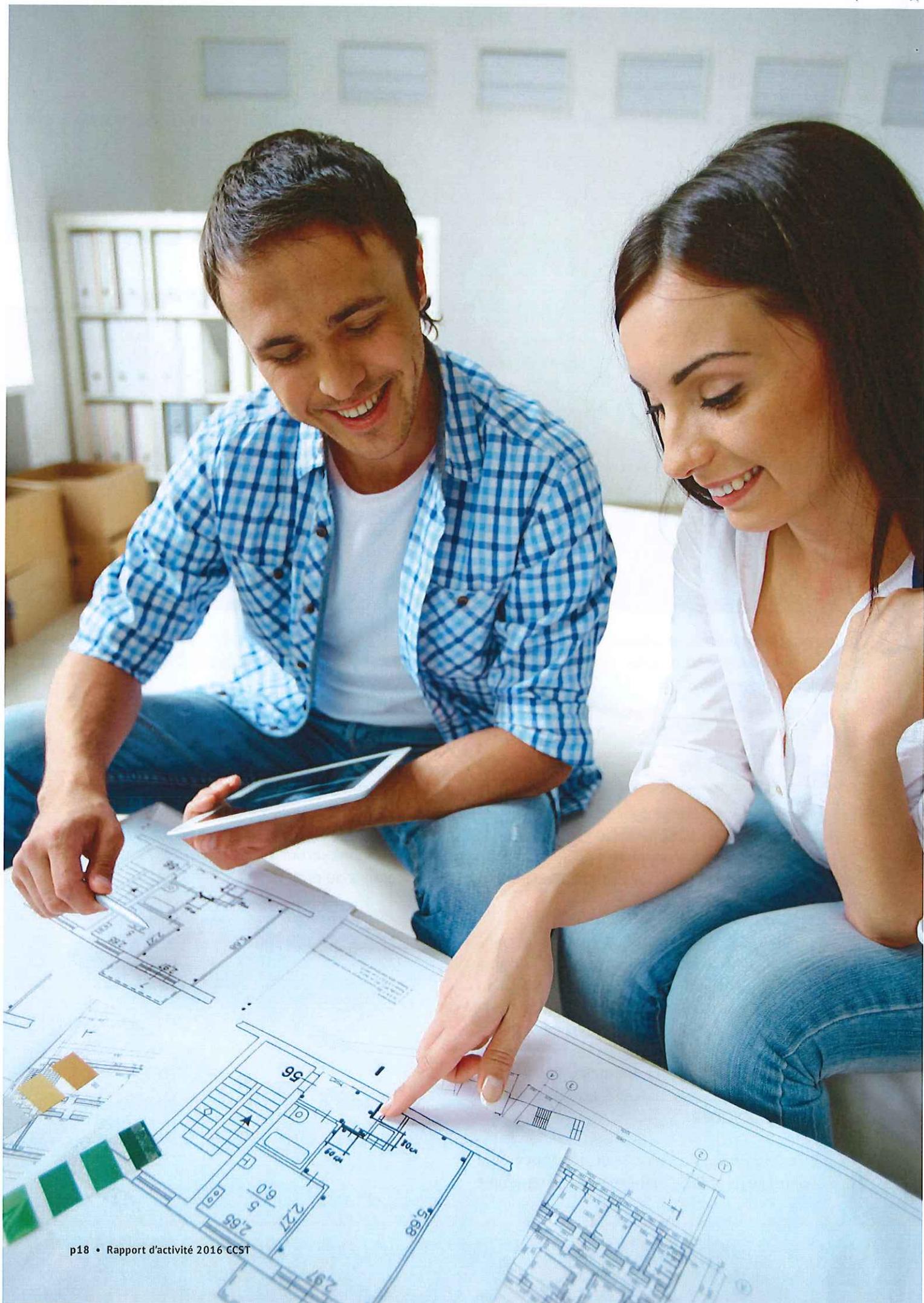
Le développement des activités aux portes de Delle côté Suisse (zone du Technoparc) ayant entraîné une densification voire une saturation du trafic et du stationnement sur la zone, et plus largement sur la commune, la CCST a décidé de réaliser un parking de 60 places réservé au covoiturage sur la commune de Delle, à proximité de la frontière, sur la zone du Technoparc sur une parcelle actuellement en concession à la SODEB.

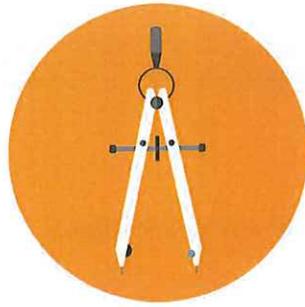
Ce projet s'inscrit dans la politique de développement du covoiturage de la CCST, adhérente au programme

Interreg V « Covoiturage dans l'Arc Jurassien » porté par Arcjurassien.ch et le PNR du Haut Jura.

Le montant du projet est évalué à 418 800 euros TTC et pourrait bénéficier de subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable 2015-2017, de l'État dans le cadre de la DETR et de l'Europe dans le cadre du FEADER.

Ces subventions seront sollicitées en 2017, en amont du lancement du projet.





URBANISME

DROITS DES SOLS

1. PREAMBULE

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols créé par la Communauté de Communes du Sud Territoire en 2015 se charge de l'instruction, pour ses communes adhérentes, des dossiers de CUa, CUb, DP, PC, PA, PD, la décision restant prise par la Commune, autorité compétente.

Le service, basé aux services techniques à Grandvillars, compte 2 instructeurs pour 1,5 ETP.

Il instruit l'ensemble des autorisations des 24 communes adhérentes, la Commune de Brebotte ayant adhéré au service au 1er janvier 2016 et rejoint les 23 communes déjà membres.

2. ACTIVITÉ DU SERVICE INSTRUCTION LIÉES AU DROIT

DES SOLS EN 2016

Entre le 1er juillet et le 31 décembre 2016, le service a instruit :

412

dossiers de certificats
d'urbanisme
d'information
(CUa)

347

dossiers de
Déclaration Préalable
(DP)

152

dossiers de Permis
de Construire
(PC)

61

dossiers de certificats
d'urbanisme
opérationnel
(CUb)

8

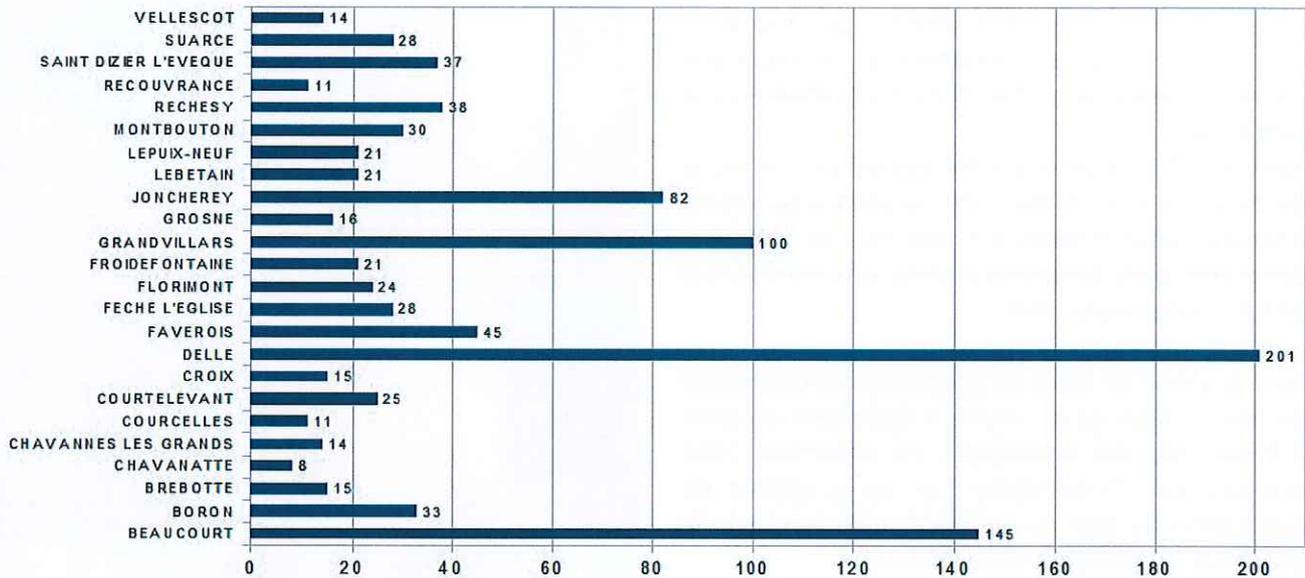
dossiers de Permis
de démolir
(PD)

3

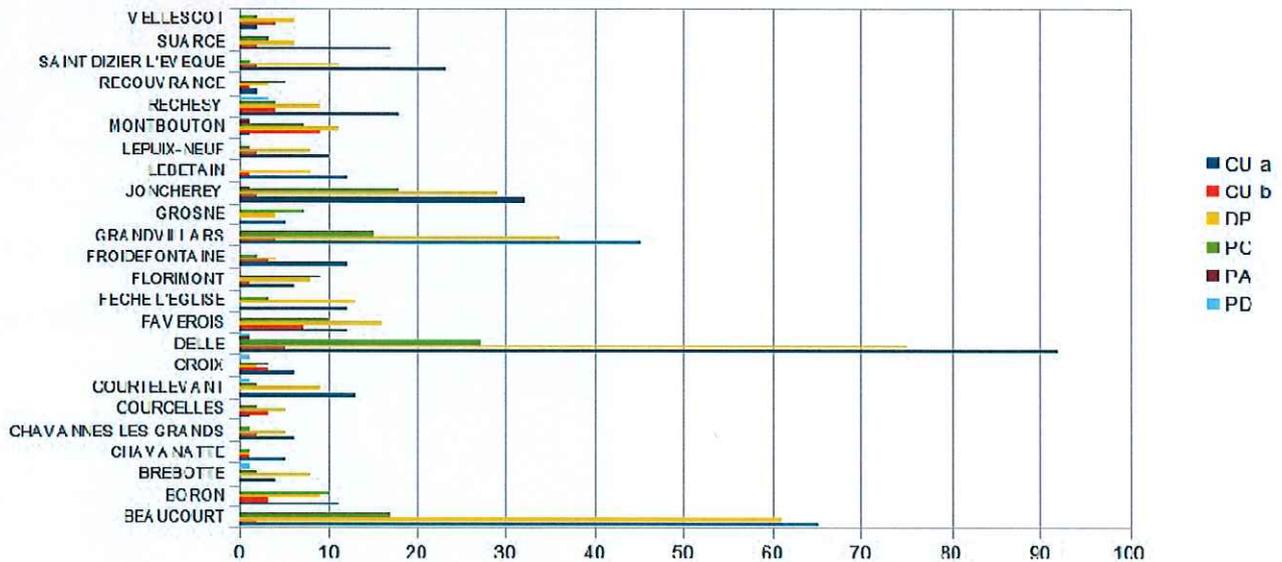
dossiers de Permis
d'Aménager
(PA)

Soit un total de 983 dossiers sur l'année, total de dossiers supérieur aux moyennes constatées sur les années précédentes par les services de la DDT90. L'ensemble de ces dossiers ont été instruits dans les délais légaux fixés, aucun retard d'instruction du service n'a généré de décision tacite.

Dossier Autorisations d'urbanisme instruits par commune



Dossiers Autorisations d'urbanisme instruits par type



3. CONSEIL AUX COMMUNES ET

PARTICIPATION AUX DOCUMENTS

D'URBANISME

Le service est également amené, sur invitation des communes qui le souhaitent, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux.

Ainsi, en 2016, le service a été associé aux réunions de travail et aux réunions de personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU de Lebetain, Beaucourt, Delle, Joncherey et de la carte communale de Chavannes-les-Grands.

Suite à la mise en place du géoportail de l'urbanisme au niveau national, le service a également proposé à l'ensemble des communes en novembre 2016 une réunion d'information sur les modalités de publication de leur document d'urbanisme sur le géoportail en présence de la DDT90.

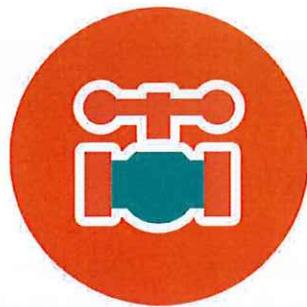






DELICCOIFF
Action Media

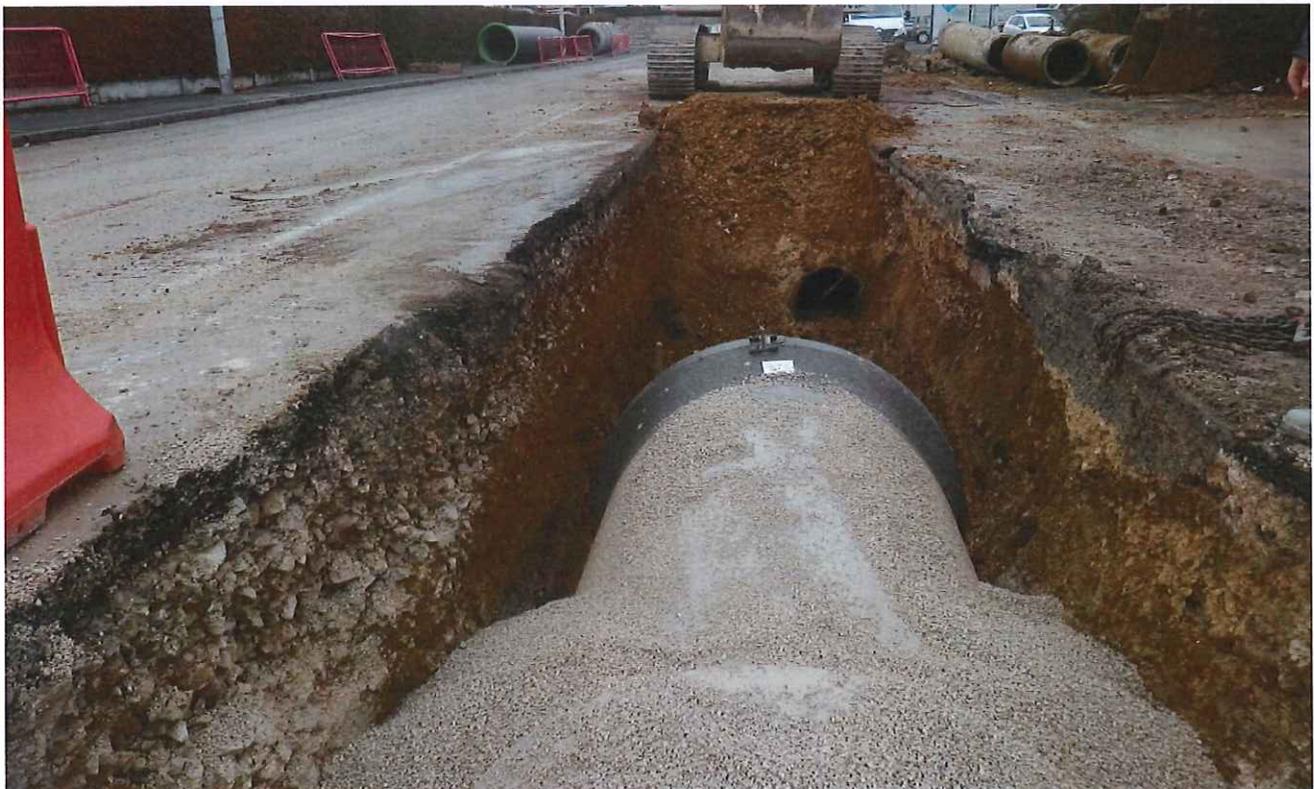
STOP



ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ANC

1. PREAMBULE

La compétence assainissement collectif a été prise au 1er janvier 2011. Le service assainissement a alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et l'ancien syndicat du SIAVA.



2. UNE ORGANISATION HUMAINE ET MATERIELLE

Ainsi le service assainissement en 2016, c'est :

-l'accueil et le secrétariat mutualisés avec les services des eaux et des ordures ménagères sur le pôle technique de Grandvillars,

-des moyens matériels spécifiques (7 véhicules, postes informatiques, outillages, pompes, nettoyeur haute-pression, matériel de sécurité : détecteurs gaz...), l'achat de matériel d'analyse pour le suivi des rejets en entreprise et le fonctionnement des stations d'épuration.

Les différentes interventions techniques en 2016 ont ainsi été constituées de :

-l'entretien des réseaux avec des hydrocurages en urgence et programmés, la dératisation des réseaux par les techniciens, le nettoyage manuel de déversoirs et canalisations par les techniciens,

-l'entretien et la réparation électromécanique des postes de relevage,

-la réparation ou création de branchement (20 réparations + 43 mises à niveau de tampons + 18 créations de branchements pour nouvelles constructions),

-le suivi des programmes de lotissements,

-la réalisation de 313 contrôles de branchement, dont 114 dans le cadre de ventes,

-l'encadrement de visites scolaires sur la station de Grandvillars.

3. EVOLUTION DES M3 D'EAU FACTURÉS ET TARIFICATION 2016

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m3 facturé en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années (-24,5 % par rapport à 2015). Le nombre de m3 facturé en 2016 est de 631 212 m3, avec l'intégration des nouvelles communes.

A partir du 1er janvier 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique de la redevance assainissement à 1,75 euros HT/m3.

Le prix du m3 d'eau a été de 2.10 euros TTC en 2016. A noter que le montant de la redevance était très variable auparavant en fonction des communes. Un lissage était effectué depuis la prise de compétence en 2011.

A cela s'ajoute 0.16 euros/m3 (0.155 euros/m3 en 2017) pour la redevance modernisation des réseaux de collecte, prélevé pour le compte de l'Agence de l'eau.





4. LES INVESTISSEMENTS EN 2016

Les investissements 2016 ont été marqués par les études d'un montant de 142 355 euros, dont :

- poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont,
- démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du quartier du collège à Delle,
- démarrage des études de faisabilité de l'assainissement sur les communes de froidefontaine, Brebotte et Grosne,
- démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de la rue d'Alsace à Joncherey,
- démarrage des études pour la réhabilitation de la STEP de Beaucourt.

et les travaux pour un montant de 4 120 000 euros :

- achèvement des travaux de mise en séparatif sur Delle (quartier en amont de la Gare - rue Ege et rue des Parcs),
- achèvement des travaux de mise en séparatif sur Grandvillars (quartier de la rue de Boron),
- l'engagement des travaux de déplacement du déversoir d'orage Grande rue à Delle,
- poursuite des travaux d'assainissement sur les communes de Réchésy-Courtelevant- et Florimont (station + réseau de transfert + réseau de collecte),
- l'engagement des travaux de mise en séparatif de diverses rues sur Feche l'Eglise,
- Remplacement de l'armoire électrique de la station d'épuration de Grandvillars.



5. LE SPANC

La CCST a pris la compétence Assainissement Non Collectif au 1er janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- Le contrôle des installations neuves, depuis leur conception, jusqu'à leur réalisation.
- Le diagnostic des installations existantes et le contrôle de bon fonctionnement des installations (tous les 4 ans).

Le règlement de service du SPANC a été instauré à la création de celui-ci (délibération en date du 12 décembre 2008).

Les tarifs pour 2016 des prestations sont :

- Un même montant de l'ordre de 63.51 euros HT (soit 67 euros TTC) a été adopté à la fois pour le contrôle d'installation déjà existante, la vérification de conception (installation neuve) ainsi que pour la vérification d'exécution (installation neuve).
- Concernant le contrôle périodique, celui-ci est toujours de 56.87 euros HT (60 euros TTC).
- Pour le service facultatif d'entretien, une participation de 22 euros HT est demandée pour les frais de gestion. La vidange d'une fosse standard

d'un volume de 3 m³ est de 173,80 euros TTC et 56,10 euros TTC pour un bac à graisse.

Le SPANC a réalisé le contrôle en 2016 de :

- 13 certificats d'urbanisme,
- 27 permis de construire,
- 27 contrôles suite à travaux,
- 70 diagnostics d'installations existantes,
- 19 diagnostics suite à vente.

Le taux de conformité pour les nouvelles constructions est de 100 %, avec des réserves régulièrement sur la mise en place des ventilations à terminer.

Pour les installations existantes, le taux de conformité est de 21 %. Pour les systèmes non conformes, 42% présentent des non-conformités mineures et 58% présentent des non-conformités avec risque pour l'environnement ou la salubrité publique.

Dans le cadre du service facultatif d'entretien, mis en place en octobre 2011, 38 propriétaires ont fait appel au service pour vidanger leur fosse ou bac à graisse.

La démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs (3 000 euros d'aide de l'Agence de l'eau par dispositif réhabilité) est en cours sur le plateau de Croix, avec 52 volontaires. Ce programme s'achèvera fin 2016.



*Installation de cuves
chez un particulier
pour l'assainissement
non collectif."*





DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. ZAC DES CHAUFFOURS A DELLE

Nous avons établi des contrats de bail de courte durée ans le cadre de l'installation de deux entreprises dans le bâtiment relais des Chauffours à Delle correspondant à :

- Une cellule de 300 m² à la SARL MECA-AUTO pour une durée de 12 mois à compter du 01 juin 2016 pour un loyer mensuel de 1 500 € HT augmenté de la TVA,

- Une cellule de 300 m² à la SAS FRANCHE COMTE DEPANNAGE 90 pour une durée de 24 mois à compter du 01 juin 2016 pour un loyer mensuel de 1 500 € HT augmenté de la TVA.

Pour ce faire, des travaux de cloisonnement ont été réalisés dans le bâtiment relais par l'entreprise CURTI en mai 2016 pour un montant de 19 884 € HT.

En fin d'année, un contact a été pris également avec la SARL Ernest ROTH France spécialisée dans la vente de machines et équipements notamment dans le domaine agricole, travaux publics souhaitent s'installer dans le bâtiment.



2. ZAC DES GRANDS SILLONS A

GRANDVILLARS

Un compromis de vente a été signé le 30 août 2016 avec la SCI DISTI, représenté par Monsieur SCHMIDLIN chauffagiste, actuellement à Faverois, dans le cadre de la vente d'une parcelle de 1 800 m² pour un montant de 32 400 € HT (soit 18 € HT/m²) sur la partie basse de la zone d'activité pour un transfert de son activité sur Grandvillars.

Fin d'année 2016 a été vendue à la SEM SUD DEVELOPPEMENT une parcelle de 1712 m² pour un montant de 30 816 € HT soit 18 € HT/M² pour la réalisation d'un local commercial (boucherie HUGUENIN).



3. ZAC DES POPINS A BEAUCOURT

Malgré les nombreuses possibilités d'implantation sur l'ensemble du territoire et après une année de négociations entre le Président de la CCST et M. PRE, directeur régional pour le groupe LEROY SOMMER - EMERSON, le centre d'expertise Eso Centre Est (Pôle d'excellence du groupe LEROY SOMER entièrement dédié aux services et solutions « moteurs & variateurs, réparation de moteurs nucléaires ») a élu domicile, en septembre 2016, dans le bâtiment relais des Popins situé à Beaucourt. Composée d'une vingtaine de personnes, l'équipe de ce centre d'expertise, dirigée par Eric MOREAU, rayonne sur tout le Nord Est de la France. Elle comprend des experts en moteurs et vitesse variable et dispose d'équipements perfectionnés (four à pyrolyse, plateforme d'essais...) permettant de traiter tout type de machines, quelle que soit sa puissance ou sa technologie.



4. ZAC DU TECHNOPARC A DELLE

Au cours de l'année 2016, la collectivité a accompagné la société WIMMER dans le cadre de l'implantation d'une micro-crèche, bâtiment d'une surface de 140 m² accueillant jusqu'à 11 enfants de moins de 6 ans encadrés par plusieurs professionnels. Une superficie de 1 335 m² a été vendue au porteur de projet en décembre 2016 pour un montant total de 36 045 € HT soit 27 € HT le m². La micro-crèche ouvrira ses portes au public fin du premier semestre 2017.



C'est également au cours de l'année 2016 que de nombreux contacts ont eu lieu entre la collectivité et l'entreprise BC Express, échanges et accompagnement qui ont abouti à la vente par la CCST de 10000 m² de foncier supplémentaire à l'entreprise déjà basée sur la zone d'activité et ce dans le cadre de l'extension de son siège social.

Le montant total de la transaction s'élève à 270 000 € HT soit un prix de 27 € HT/m².

L'implantation d'un bâtiment de 1300 m² est aujourd'hui réalisée.



5. FAUBOURG DE BELFORT A DELLE

Après dépollution et démolition de la friche industrielle dite « le Casino » faubourg de Belfort à Delle, le terrain nu de 45a 74 ca appartenant à la Collectivité a fait l'objet en octobre 2016 d'une vente de 2 911 m² à un porteur de projet pour l'installation d'un McDonald's. Le montant de la vente s'élève à 95 463 € HT soit 32,794 € HT/M².

Le projet sera finalisé courant 2017.



Par ailleurs, l'annexe des Dominicaines a été vendue en décembre 2016 à la SCI NRIPECH qui courant 2017 réhabilitera le bâtiment à des fins commerciales et professionnelles. Le prix de vente de cet immeuble se monte à 46 721€ HT.

6. SUIVI DE PROJETS ET CONTACTS

AVEC LES ENTREPRISES LOCALES

De nombreuses réunions sont organisées avec les partenaires du développement économique (ADN FC, AUTB, SODEB, TANDEM) par et dans les locaux de l'ADN FC afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

Parallèlement la CCST maintient, dans le cadre de sa compétence en développement économique, son partenariat avec le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire créé en 2011. Elle participe régulièrement à l'organisation de rencontres avec les Chefs d'Entreprises locaux lui permettant ainsi de mieux connaître les acteurs économiques présents sur son territoire.

Elle apporte également son soutien dans l'organisation des manifestations du Club (réunions thématiques et événements conviviaux).

En 2016, le Club des Chefs d'Entreprises a organisé de nombreuses manifestations tel que :

- La visite du Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Matériaux, les Procédés et les Surfaces au sein de l'UTBM,
- La visite du moulin ancestral de Courtelevant,
- La visite des entreprises CRISTEL et SWATCH.

7. PARTENARIAT AVEC LA MISSION

LOCALE ESPACE JEUNE DE DELLE

La Communauté de communes, consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les jeunes résidant sur le territoire communautaire, poursuit au cours de l'année 2016 son soutien financier dans le cadre des actions et des projets de la Mission Locale (par convention) afin de favoriser la mobilisation et l'insertion des jeunes dans l'emploi. La collectivité verse une subvention annuelle de 45 € par jeune accueilli. En 2016 le montant de la subvention octroyée par la CCST est de 25 830 €.

8. PARTENARIAT AVEC LE MEDEF

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Une convention de partenariat d'une année a été mise en place en avril 2016 entre la Communauté de Communes du Sud Territoire et le Mouvement des Entreprises de France en Franche Comté dans le cadre d'actions spécifiques en faveur de l'emploi.

Cette action a pour objectif de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et des représentants d'entreprises et également de développer les ressources externes nécessaires pour favoriser le retour à l'emploi de ses concitoyens.

Le bilan de cette première année de parrainage fait état de 23 personnes suivies (15 femmes et 8 hommes) avec 43% de sorties positives (toutes confondues) et 22 % de sorties en emploi durable.

Le montant du financement de la collectivité dans cette action de parrainage s'élève à 7 000 €.

9. SALON DE LA CREATION

TRANSMISSION D'ENTREPRISES

DU NORD FRANCHE-COMTE

Afin de faire connaître à un public averti (porteurs de projet, salariés, demandeurs d'emploi, jeunes diplômés, ou futurs repreneurs désireux d'entreprendre) l'offre qu'elle propose en termes d'accompagnement, de services et de possibilités d'implantation sur son territoire, la CCST a participé au 5ème salon de la Création Transmission d'entreprises du Nord Franche-Comté en juin 2016 à la Jonxion de Meroux.



Toujours dans le cadre de sa mise en œuvre des politiques pour l'emploi, la collectivité a participé au Forum Emploi qui s'est déroulé en septembre 2016 à Beaucourt.

10. OCMACS (OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION

DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES)

L'O.C.M.A.C.S (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services) est menée depuis début 2016 par la Communauté de Communes du Sud Territoire. Elle a pour but de redynamiser le tissu commercial et artisanal du Sud Territoire dans le cadre d'un partenariat avec les chambres consulaires, les associations de commerçants, les collectivités locales ainsi que l'Etat.

Action 1 Implantation d'une conciergerie d'entreprise

Action en attente de développement du fait de la création sur Beaucourt d'une entreprise exerçant une activité similaire.

Action 2 Etude d'un plan de communication commerciale

Utilisation du nouveau logo et slogan pour les manifestations des Commerçants & Artisans.



une dynamique commune

Action 3 Renforcement de la signalétique

Validation des 6 premiers panneaux sur les communes de Delle et Grandvillars.

Action 4

Valorisation de
marché du terroir

Sélection des participants et validation du 1er Marché du Terroir de la CCST sur la commune de Réchésy (le vendredi 22 septembre 2017).

Action 5

Diagnostic préalable
à l'investissement des
professionnels

11 Dossiers instruits (Salon M Coiffure : 1770€, Optique 2000 Balzer : 6000€, Bar de l'union : 1486€, KG optique : 4600€, Centre optique Cheval : 3402€, Location Réception : 6000€, Société Talon : 2958€, Belfort Protection Incendie : 913€, Créamailles : 1795€, Francis TP : 3280€, Salon Agnès : 726€) depuis le début de l'opération, prorogation de la convention jusqu'en février 2018 avec l'objectif de dépasser 20 dossiers.

Action 6

Aide à la rénovation et à
la mise au normes des
locaux professionnels

Action 7

Animation commerciale
par les 2 UCA

Collaboration avec les 2 ACA de Delle / Joncherey / Grandvillars et de Beaucourt pour leurs différentes manifestations notamment celles de fin d'année (Marché de Noël – Tombola de fin d'année), réalisation en novembre 2016 d'un chéquier promotionnel pour mise en avant des 45 adhérents de l'ACA de Delle, Joncherey et Grandvillars.







POLICE MUNICIPALE

1. PREAMBULE

L'année 2016 a été marquée par le départ de trois agents, dont l'agent de surveillance de la voie publique qui a fait valoir ses droits à la retraite.

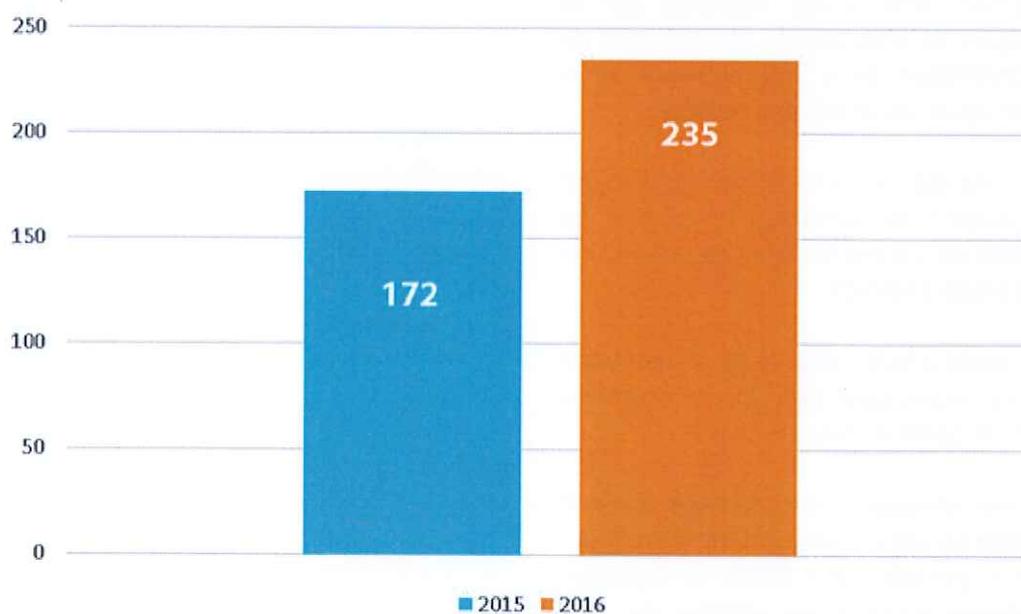
Quatre agents ont été recrutés. Ils ont rapidement débuté leur période de formation en qualité de stagiaires, auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale à NANCY.

L'effectif a été porté à huit ; tout le personnel étant agent de police municipale avec les prérogatives attribuées dans le cadre de leurs fonctions.

Le service a été réorganisé avec comme mesure principale la mise en place d'un planning annualisé, incorporant trois périodes permettant de répondre le plus précisément possible aux attentes des élus des communes adhérentes en relation avec les événements (période hivernale - fêtes de fin d'année - période estivale).



2. EVOLUTION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS



L'année 2016 a vu une augmentation sensible du nombre d'interventions, jour et nuit confondus



3. EVOLUTION DE LA SURVEILLANCE GENERALE

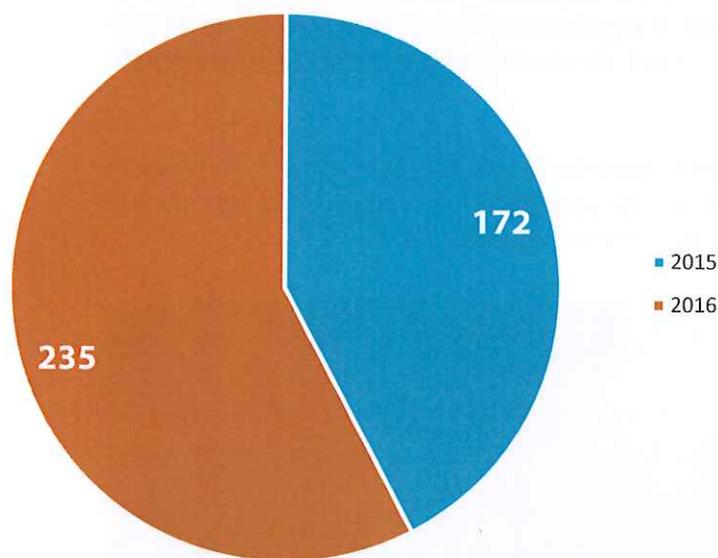
En comparaison sur les deux années de référence 2015-2016, le nombre de surveillances (jour-soirée) a augmenté de 19,9% en 2016. Etre sur le « terrain » au contact de la population demeure une priorité du service afin de renforcer le sentiment de sécurité, en particulier en cette période troublée.

Ces données démontrent l'importance du rôle des policiers municipaux intercommunaux afin d'assurer au quotidien une surveillance ainsi qu'une sécurité sur l'ensemble du territoire couvert.

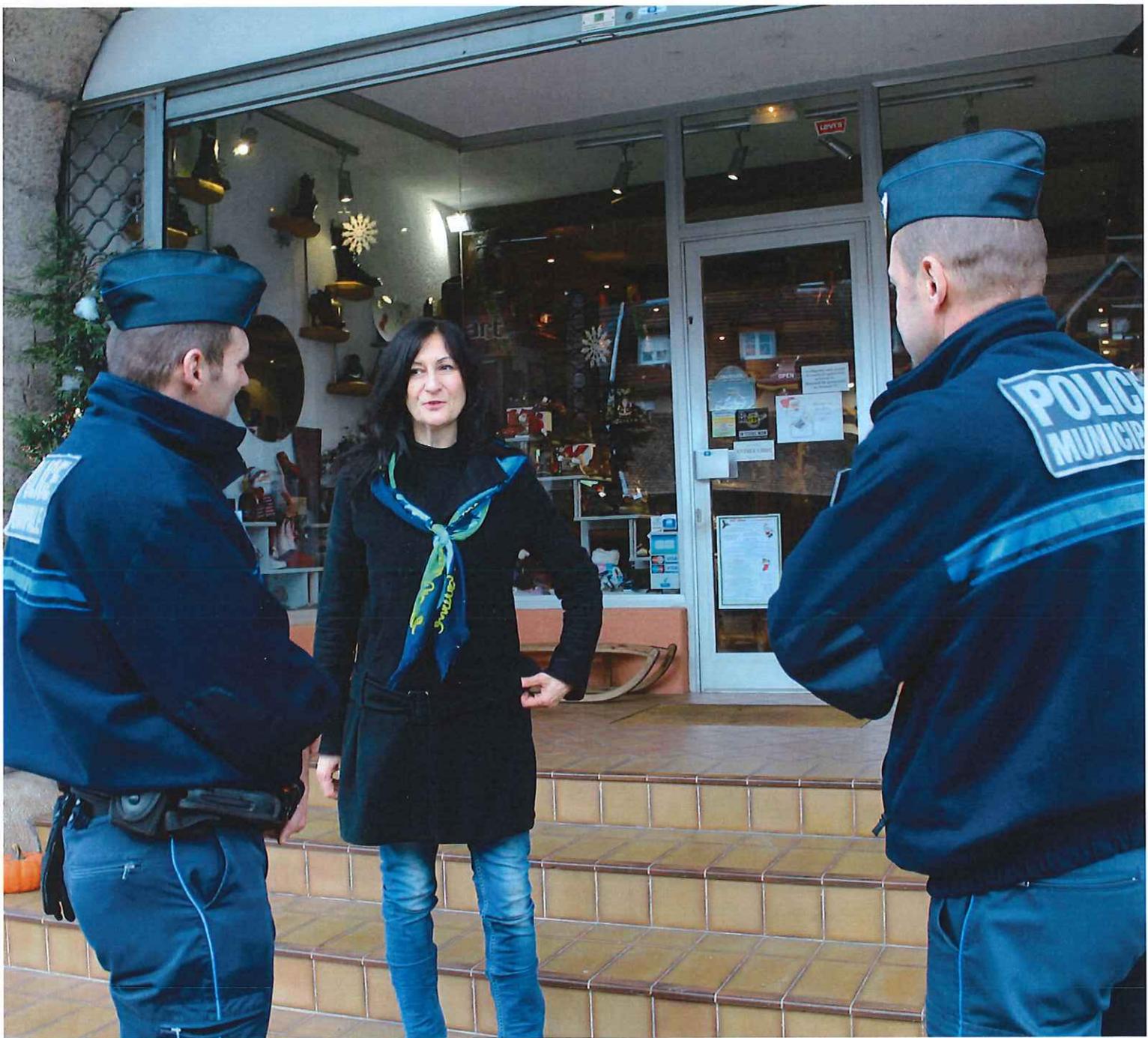




4. EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTROLES VITESSE



L'insécurité et les incivilités routières demeurent une préoccupation permanente des Maires des communes adhérentes à la police municipale intercommunale. Les services de contrôles vitesse ont été intensifiés de manière à répondre à cette demande et faire reculer le risque d'accidents en agglomération.



5. PREVISIONS POUR L'ANNEE 2017

Les phénomènes sociétaux, les événements tragiques que connaît notre pays ont inévitablement une incidence sur l'organisation du service et son évolution.

Compétente sur 18 communes avec des missions variées, la police municipale intercommunale se verra équipée par la Communauté de Communes Sud Territoire de nouveaux matériels en 2017 :

1 pistolet à impulsions électriques supplémentaire afin que les patrouilles binomées puissent être équipées équitablement,

3 caméras individuelles dans le but d'assurer la sécurité des agents sur la voie publique,

1 défibrillateur sur décision du CHSCT.





EAU POTABLE

1. PRÉAMBULE

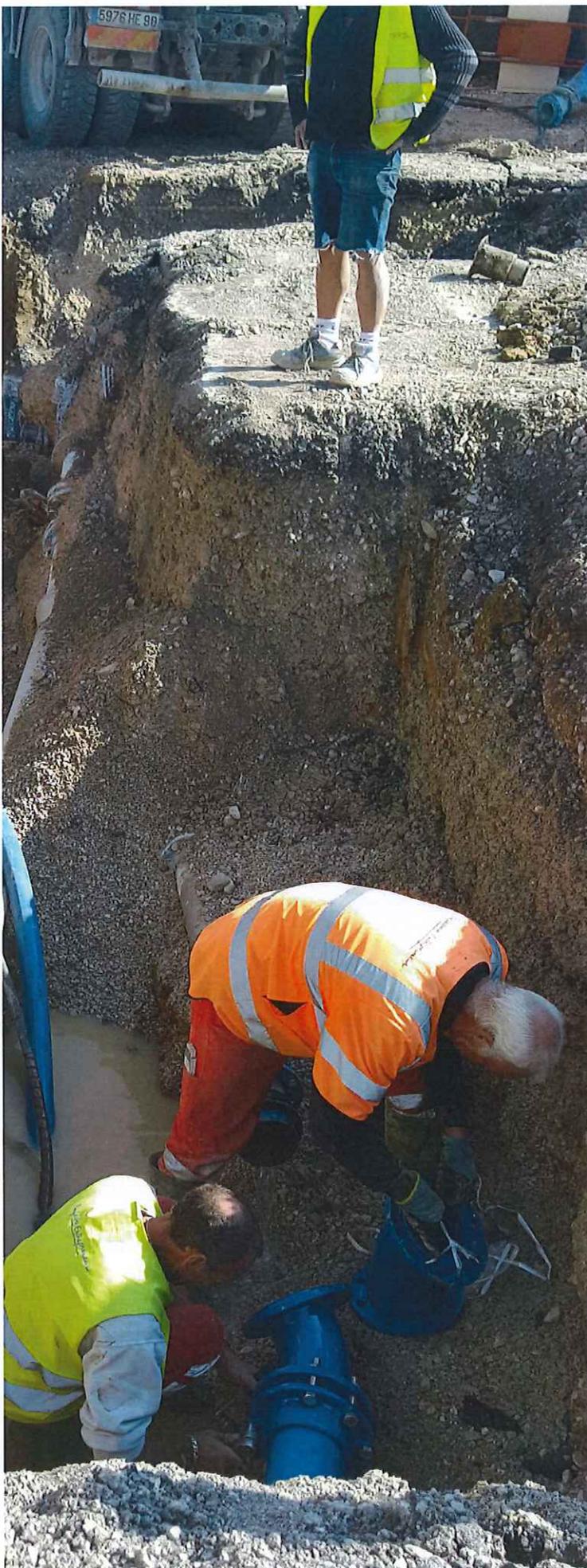
La prise de compétence eau potable au sein de notre collectivité est effective depuis 13 ans. Le service des eaux avait alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et les 2 anciens syndicats qui étaient présents sur notre territoire : le SIDES et le SIVOM du Sundgau. Aussi depuis 2004, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct du service des eaux. En mars 2010, notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence et exploite ainsi directement en régie ses différents réseaux et infrastructures. Le 1er janvier 2013, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal, notre collectivité a franchi un nouveau cap et s'est agrandie en accueillant 9 nouvelles communes et compte désormais 27 communes soit

environ 24 000 habitants et s'étend sur 172 km². Notre service eau potable alimente aujourd'hui 8 600 abonnés avec une infrastructure représentant 224 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 34 équipements : 8 unités de production d'eau potable, 18 réservoirs de stockage surélevés

ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et ou surpresseurs). Les grandes orientations poursuivies par notre service sont : la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur eau potable validé en 2006 et réactualisé chaque année, la réalisation d'un

processus constant d'entretien et d'amélioration de notre patrimoine, le respect des exigences réglementaires, la pérennisation de sa régie.





2. LES ELEMENTS MARQUANTS

DE L'ANNEE 2016

L'année 2016 a été marquée par le démarrage d'importants travaux validés par la commission eau - assainissement en avril 2015 concernant la sécurisation de l'unité de production de Delle - Faverois et l'autosuffisance en eau de l'unité de distribution de Beaucourt ainsi que la poursuite de travaux de renforcement et ou renouvellement de réseaux d'eau et de la modernisation de nos bâtiments d'exploitation.

Le service poursuit jour après jour l'amélioration de notre patrimoine commun. L'exploitation en régie de la quasi intégralité de nos 27 communes (26 communes exactement puisque Joncherey est sous contrat d'affermage avec Véolia depuis mars 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2019) nécessite une implication journalière pleine et entière, précise et pointue avec comme appui nos agents, nos compétences, notre expertise et notre expérience.

Le budget 2016 est quant à lui marqué par :

- une continuité de service confirmée pour nos 8 600 abonnés tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation courant excédentaire et semblable à 2014 et 2015),
- une attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau (à PMA et au SIEA) et la production d'eau potable afin de maîtriser leurs impacts financiers,
- le pilotage de marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

Ainsi, assurer une continuité de service, c'est avoir :

- une organisation humaine et matérielle au service de ses abonnés



- une équipe composée d'hommes et de femmes qualifiés, polyvalents et spécialisés,

- des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés (1 superviseur et 30 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter nos diverses installations et réseaux, 1 corrélateur acoustique et des prélocalisateurs de fuite (75 modules) pour identifier les réseaux et branchements fuyards, 6 véhicules d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides, etc.).

- une astreinte opérationnelle 24 h sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an,

- un bilan technique et financier mesurable et significatif :

- L'année 2016 confirme la tendance générale, constatée depuis 2006 qui présente une baisse de la consommation de l'ordre de 1 % par an. Cette tendance s'est toutefois atténuée en 2016 avec une baisse de l'ordre de 0,3 %. L'économie porte ainsi sur 45 700 m³ annuel. L'année 2016 confirme la baisse des prélèvements sur nos communes (hors Joncherey) et représente 3 770 m³ d'eau mis en circulation journalièrement (soit - 3,2 % par rapport à 2015). Depuis 2013, nous avons diminué nos prélèvements (hors Joncherey) de 354 m³ / jour soit de 8,5 %.

- Ainsi concernant les ventes d'eau ou échanges d'eau pour 2016, 36 344 m³ (soit + 34 000 m³ par rapport à 2015) ont été vendus au syndicat des eaux de la Saint Nicolas soit une recette non

prévue de 50 000 €.

- Pour les achats d'eau pour 2016 (pour rappel, à PMA pour l'Unité de Distribution de Beaucourt et au SIEA pour l'UDI de Croix - Villars le Sec), une nouvelle économie globale de 12 200 m³ par rapport à 2015 a été réalisée (respectivement 9 000 m³ et 3 200 m³). Cela représente une diminution d'achat d'eau de 81 000 m³ depuis 2010 soit - 18 % en 7 ans. C'est le fruit d'un travail permanent de recherche de fuites, d'interventions rapides pour effectuer les réparations sur les canalisations détériorées ou renouveler totalement les branchements fuyards, et d'une gestion patrimoniale adaptée.

- Un prix de l'eau sur notre collectivité ajusté au plus près des besoins depuis janvier 2009 (+ 5 % seulement en 8 ans) en comparaison à la moyenne nationale (+ 19,81 %, source INSEE indice 04410 : prix à la consommation, alimentation en eau). Cette augmentation permet de rembourser les emprunts engagés pour financer les importants travaux de sécurisation et d'augmentation de la production d'eau potable sur l'unité de distribution Delle - Faverois par exemple.

- Un budget maîtrisé tant en fonctionnement (208 000 € pour un budget réalisé en recettes à hauteur de 2,250 millions d'euros) qu'en investissement et permettant d'assurer un bon niveau d'entretien patrimonial tout en conservant un endettement raisonnable et limité (3,23 millions d'euros).



3. LES INVESTISSEMENTS EN 2016

Les investissements 2016 ont été marqués par une gestion patrimoniale impactée directement ou indirectement par l'exploitation de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), notre schéma directeur et la coordination des chantiers avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année 2016 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- L'engagement des travaux pour la sécurisation de la production sur le secteur de Delle – Faverois.
- La réalisation de l'interconnexion entre les puits F1 et F2 avec la pose d'une canalisation fonte de DN 150 et 200 pour un coût de 140 000 € HT.
- Le régénération du puits F2 afin d'assurer sa productivité pour 40 000 € HT.
- La création d'une station de production sur le puits F2 (en cours de finition) avec la construction du bâtiment d'exploitation, la pose de ses différents équipements et son alimentation électrique pour un coût

total de 200 000 € HT.

L'appel d'offres de la 2nde tranche a été lancé en décembre 2016 et les travaux ont débuté courant avril 2017 avec la réalisation d'une seconde liaison entre le puits F1 de Faverois et le château d'eau de Delle (coût de 550 000 € HT).

- La poursuite de notre programme annuel de travaux de renouvellement et le renforcement de canalisations de refoulement et de distribution soit 1 550 ml en fonte de diamètre 150 et 200 et polyéthylène haute densité de diamètre 63, sur les rues de Boron et du Prahis à Grandvillars pour 240 000 € HT.
- Les études techniques concernant la réhabilitation des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands sont terminées et l'appel d'offres travaux a été lancé en décembre 2016. Cette opération représente un coût global de 600 000 € HT.



- La mise en place ou le renouvellement des différents matériels et équipements d'exploitation : pompes de refoulement ou de surpression ainsi que des canalisations inox à la station du val de Montbouton, réservoirs de Boron et Froidefontaine (10 000 €), mise aux normes électriques et radiateurs anti-gel pour les stations du val de Montbouton, Faverois et Boron pour (8 000 €), divers travaux de métallerie pour la sécurisation des sites (10 000 €) ainsi que l'antibélier de la station F1 à Faverois (12 000 €) pour un total de 30 000 € HT.

- La poursuite des études pour la sécurisation de la production de l'Unité de Distribution de Delle - Faverois ainsi que les études technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt et la mise en place de filtre à charbon actif sur Grandvillars.

- La poursuite des études et des négociations foncières pour la sécurisation de la production de

l'Unité de Distribution de Delle - Faverois par la mise en exploitation du puits F2 et son interconnexion avec le réseau ainsi que les études technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt.

- La poursuite des études sur les aires d'alimentation de captages (analyses d'eaux) et pour la mise en place d'un réseau adapté de surveillance de la qualité des eaux.





ORDURES MENAGERES

1. PREAMBULE

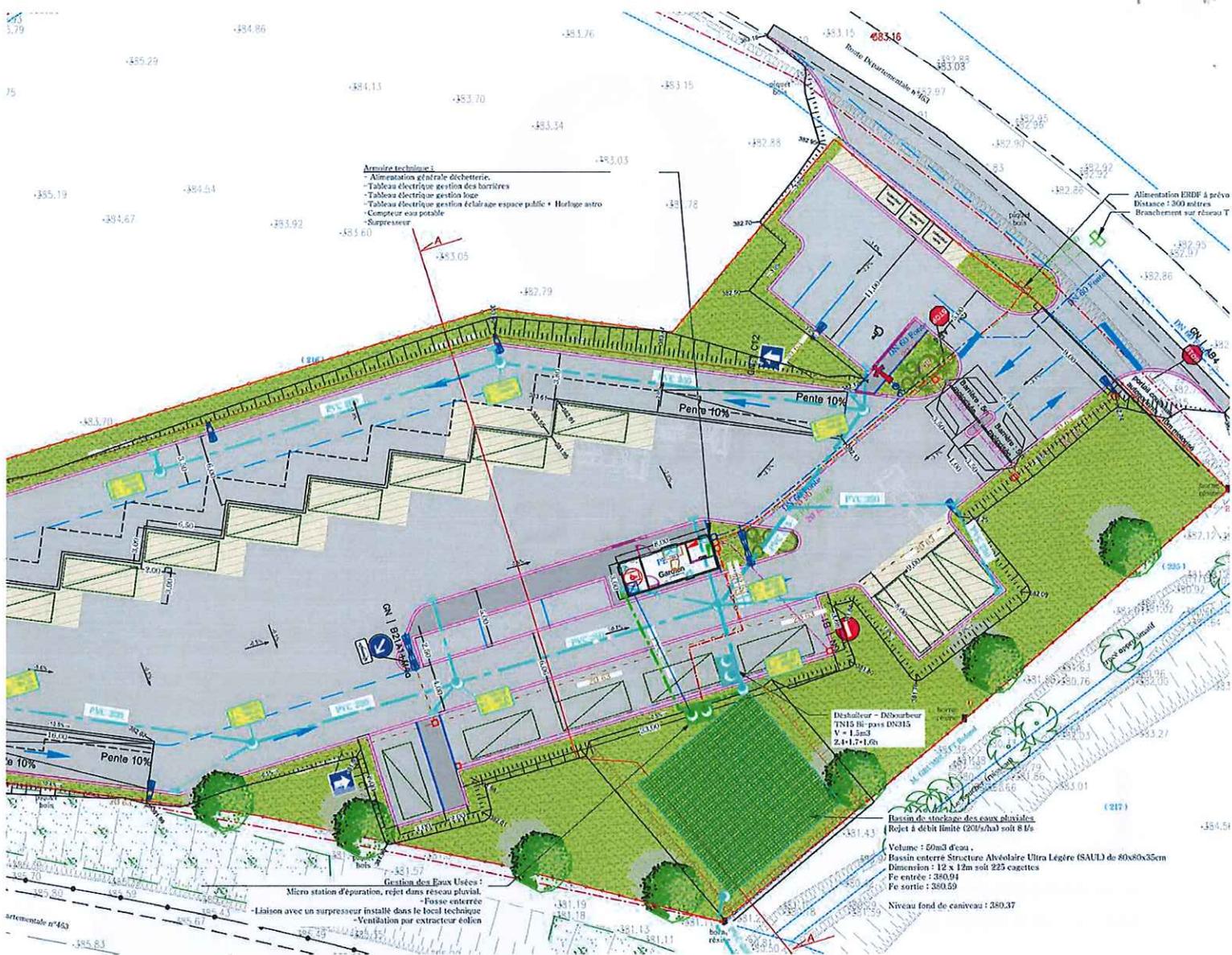
La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1er janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001.

Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétences de la CCST, c'est le SIVOM qui gérait la collecte et le traitement. Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010. Le Service Ordures Ménagères de la CCST compte 20 agents dont 17 titulaires et 3 emplois aidés.

La Communauté de Communes du Sud Territoire a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au pôle technique de Grandvillars. Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement grâce à un seul service client mutualisé.





2. LES ELEMENTS MARQUANTS DE 2016

L'année 2016 fut marquée tout d'abord par l'attribution du marché d'étude et de maîtrise d'œuvre concernant la nouvelle déchetterie qui verra le jour début 2018 sur la commune de Florimont.

En 2016, nous avons fait l'acquisition d'un châssis cabine à bras hydraulique afin de remplacer celui que nous louions jusqu'à présent.

Ce camion permet d'effectuer les rotations de benne de la déchetterie de Fêche l'église.

3. ACTIONS ET ANIMATIONS

A fin d'inciter les locataires des logements collectifs du quartier des Blessonniers de Beaucourt à mieux trier leurs déchets, le Service Ordures Ménagères de la CCST a organisé une campagne de sensibilisation au tri dans les halls d'immeubles.

L'ambassadrice du tri accompagnée de la médiatrice sociale ont expliqué les consignes de tri aux locataires, ces derniers ont reçu une plaquette sur les consignes de tri. De quoi favoriser un changement de comportement chez les usagers pour améliorer le tri sélectif !

Sensibiliser et mobiliser les scolaires, c'est les inciter à l'adoption durable de comportements favorisant le tri et la réduction des déchets et permettre ainsi qu'ils soient, au sein de leur famille, les ambassadeurs des gestes de tri et de prévention.



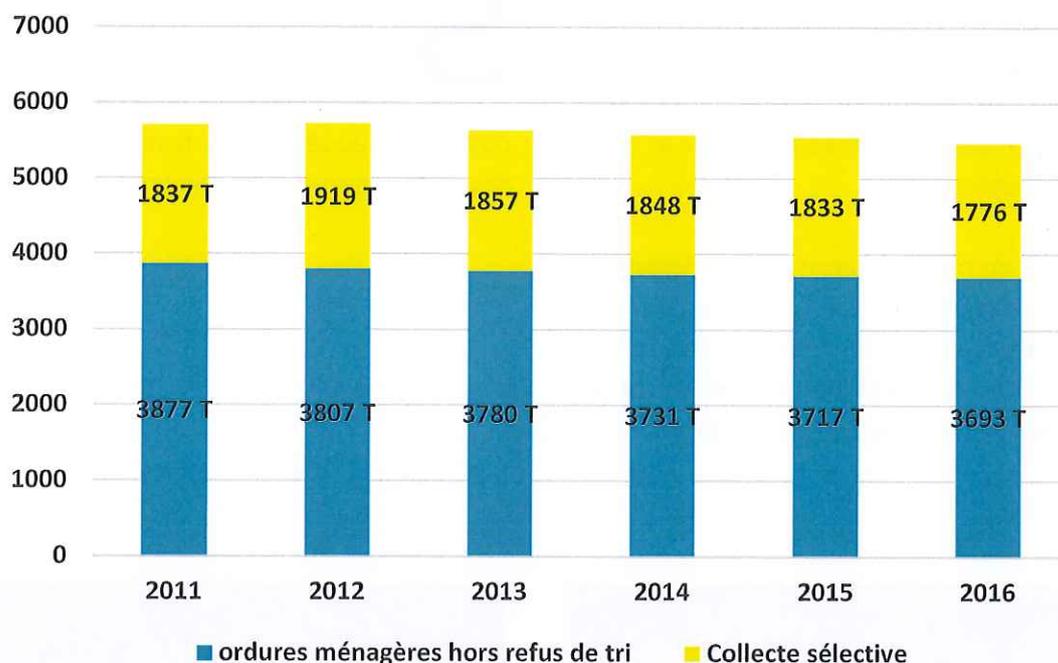
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU TRI A BEAUCOURT



LES ATELIERS BRICO RÉCUP

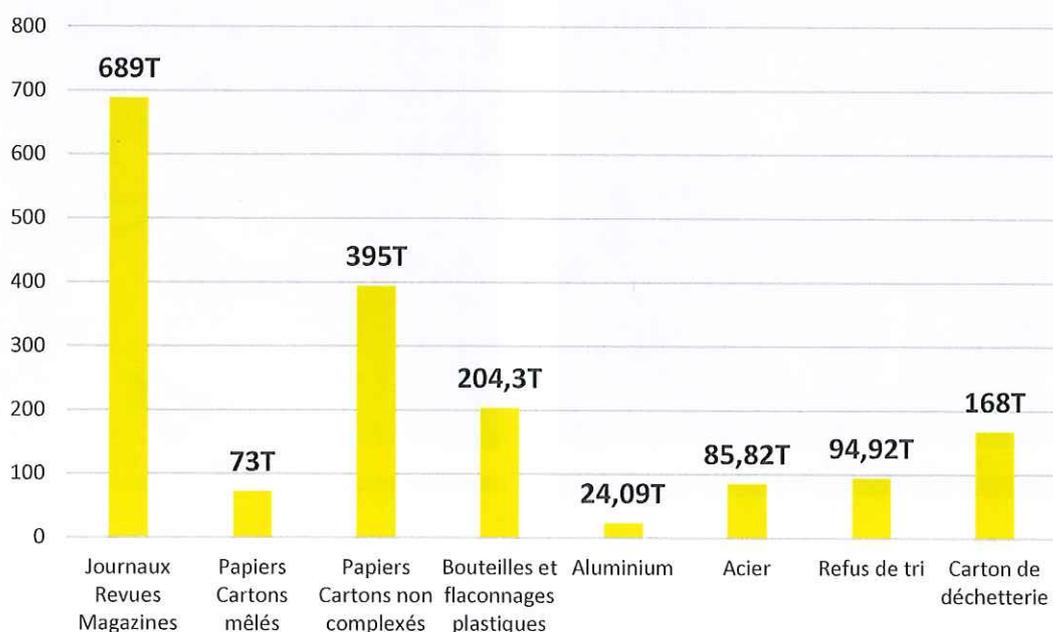
4. LE BILAN ET LES INDICATEURS D'ACTIVITES

TONNAGE DES OMR



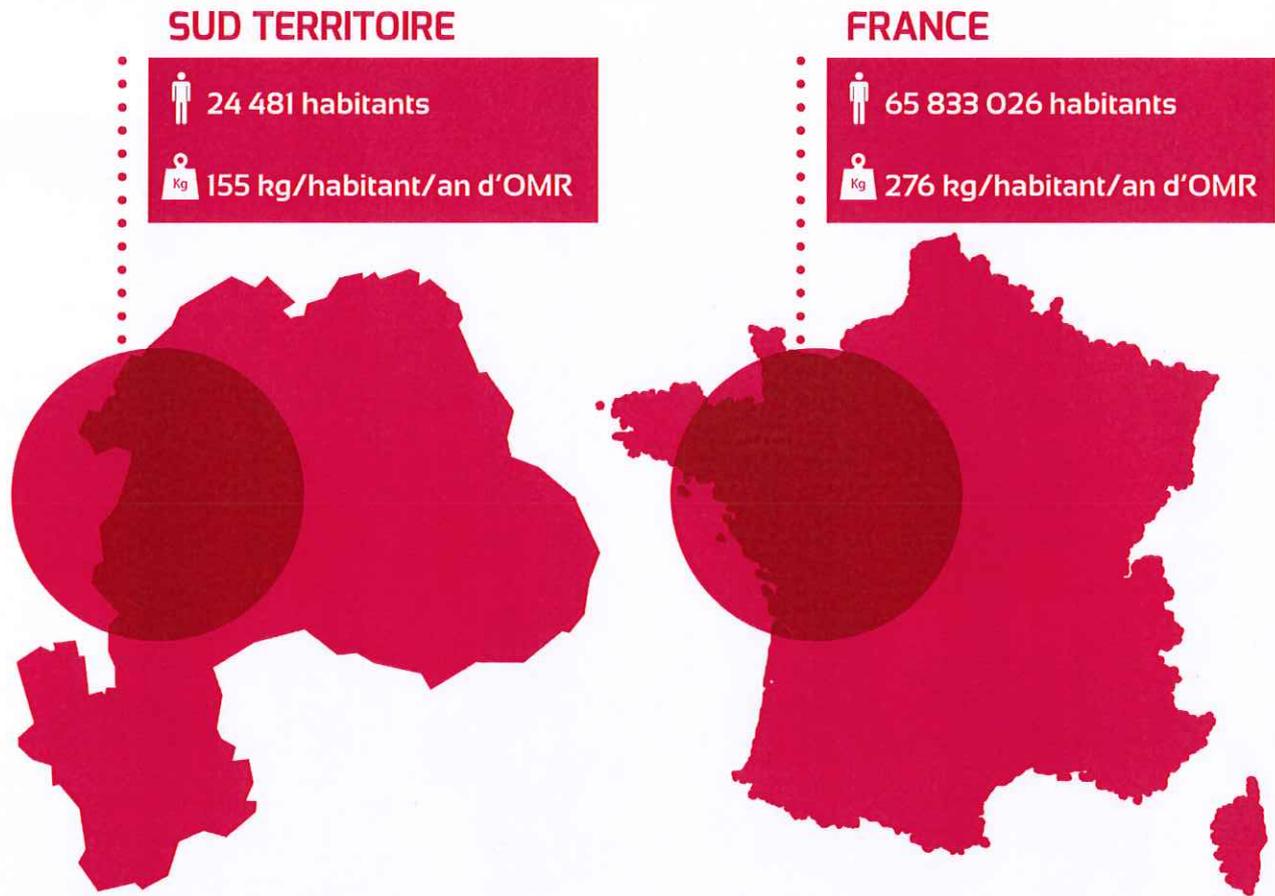
On note une légère baisse de 0,64 % en ordures ménagères résiduelles, et une baisse un peu plus importante soit 3,2 % pour la collecte sélective. Cette baisse concerne les cartons commeçants artisans. En effet, certaines entreprises ne déposent plus leurs cartons à la collecte, et les vendent directement.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



Sur les 1734,13 T collectées, 1566,13 T sont recyclées.

COMPARAISON AU NIVEAU NATIONAL



Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets





VIE INSTITUTIONNELLE

1. DEMOCRATIE LOCALE

Pour l'année 2016, il y a eu 7 bureaux :

- Le 11 février
- Le 24 mars
- Le 22 juin
- Le 31 août
- Le 22 septembre
- Le 27 octobre
- Le 24 novembre

Les 9 conseils communautaires ont eu lieu :

- Le 26 janvier
- Le 25 février
- Le 7 avril
- Le 16 juin
- Le 23 juin
- Le 1er septembre
- Le 6 octobre
- Le 3 novembre
- Le 8 décembre

En tout, 176 délibérations ont été adoptées.

6 commissions d'appels d'offres ont été réunies en 2016 :

- Le 7 avril
- Le 26 mai
- Le 16 juin
- Le 1er septembre
- Le 6 octobre
- Le 17 novembre

2. PARTICIPATION FINANCIERE AUX AUTRES

STRUCTURES INSTITUTIONNELLES EN 2016

STRUCTURE	MONTANT
AVADEM	1624€
MISSION LOCALE	25 830€
ADN FC	28 500€
OFFICE DE TOURISME DE BELFORT	12 000€
SDIS	1 014 152€
SMAU	19 687€
SCOT	12 670€
MONTANT TOTAL	1 114 463€

Les participations extérieures sont des charges importantes et durables pour la CCST. La charge principale reste à ce titre largement la taxe de capitalisation du SDIS prise en charge par la CCST en lieu et place des communes depuis 2002. Cette dernière représente en 2016 près de 91% de la charge avec une augmentation constante.



www.cc-sud-territoire.fr